



PV de l'Assemblée générale ordinaire

Jeudi 20 juin 2024 à 19h00

Maison Picson à Blonay

1. Liste de présence

Elle est signée par 54 personnes

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Bilan de la saison 2023/2024 et remerciements

Du président :

Ouvre la séance à 19h10.

La situation du club est saine.

Comme déjà évoqué lors de l'AG 2023, il rappelle les valeurs du club, qui reste un club formateur de passionné(e)s, fonctionnant grâce au bénévolat et l'engagement de ses membres, où la convivialité et l'amitié sont le fondement du Blonay Basket.

Il est réjouissant de compter sur la fidélité de 500 membres, 400 joueuses/joueurs réparti(e)s dans 26 équipes et une quarantaine d'entraîneurs/entraîneurs assistants.

Le club est le 5^{ème} plus grand de Suisse et le 4^{ème} en termes de perception des indemnités fédérales versées pour le mouvement jeunesse « élite ».

Il est également le plus grand club du canton de Vaud.

De nombreuses félicitations sont adressées :

- à l'équipe LNBF pour leur titre de championne Suisse ;
- à l'équipe de la 2^{ème} ligue masculine pour leur saison, leur investissement et engagement pour l'organisation et la tenue du stand lors des Fêtes de Blonay ;
- à l'équipe U20M qui a remporté la Coupe Défi ;
- à l'équipe U16M1 pour leur progression permettant ainsi leur inscription dans le 1^{er} groupe du championnat national la saison prochaine ;
- aux deux équipes U14F avec une belle progression et un engagement significatif ;
- à l'équipe U14M2 qui a obtenu le titre de champion vaudois ;
- à l'équipe U12M1 qui s'est vue récompensée pour ces résultats obtenus durant la saison 2022/2023 lors des Mérites de Blonay – Saint-Légier ;
- aux écoles de basket tant au niveau féminin que masculin, y compris le baby basket ;
- à M. Yves François et Mme Loe Jansen, Mme Sarah Cavin, MM. Jimi Burtle, V. Ruzicic et tous leurs assistants pour l'organisation et la tenue de 4 camps (Pâques, mouvement féminin, Eté) ;
- à Mme Sgrario Cavin et le mouvement féminin pour l'organisation et la tenue du tournoi Molinari ;
- aux équipes, entraîneurs et entraîneurs-assistants pour leur engagement et collaboration tout au long de la saison ;
- à M. Joël Bertogliati pour la reprise et la gestion des maillots et du matériel ;



- à M. Sébastien Müller pour la reprise de la gestion de la commission sponsoring, ainsi que ses membres, sans oublier de remercier vivement et chaleureusement M. Pierre-André Cavin pour son inestimable engagement durant ces dernières années ;
- à M. Claude Nicolet et Carole Schluchter Spori pour l'organisation et la tenue des événements durant la saison et la rédaction du bulletin ;
- aux membres de la commission technique pour leur précieux travail et soutien avant et tout au long de la saison ;
- à M. Jérémie Nicolet qui a repris la gestion de Jeunesse et Sport ;
- à M. Ludovic Spori pour le développement du mouvement 3x3
- à M. Dominique Müller pour les magnifiques photos prises tout long des saisons.

Des remerciements vont aussi aux 44 membres de l'Amicale pour leur soutien et tous les bénévoles qui composent le club (parents, OTR, OTN, etc.).

M. Grégoire Ammann remercie vivement les entraîneurs et entraîneurs-assistants qui ont pris la décision de réorienter leur activité. Leur concours a été un atout précieux au club ainsi qu'aux nombreuses joueuses et joueurs, à qui ils ont pu offrir leur expérience, les faire progresser et les accompagner saison après saison.

Il s'agit de :

- . Estelle Poncioni – Ecole de basket féminine
- . Léana Rentsch – Ecole de basket féminine
- . Ngandu-Butumbi Kashama – Equipe U10
- . Luca Molinari – Equipe U12M1
- . Nicolas Masserey – Equipe U12M2
- . Loe Jansen – Equipe U14F2
- . Sven Wassenberg _ U14F1
- . Mélanie Lemus – Equipe U12F et U16F
- . Alexandre Broggi – Equipe U16F
- . Nadir Moussaoui – Equipe LNBF

M. Christophe Tolusso tient également à adresser ses plus vifs remerciements à M. Alexandre Broggi qui a assuré la reprise d'équipes du mouvement féminin, lors de son départ, et qui a pu ainsi permettre une continuité et une belle évolution des équipes féminines, avec l'appui de Mme Mélanie Lemus, qui a rejoint le club quelques temps après.

5. Présentation des comptes de la saison 2023/2024

M. Damien Astolfi, commente les chiffres en annonçant un revenu de CHF 357'000.00. Il explique l'augmentation des charges, par des frais d'arbitrage plus élevés qu'initialement prévus et par l'acquisition d'une tente et une table de marque (matériel). L'exercice se termine avec un bénéfice de CHF 387.00.

Il relève qu'à ce jour, le club enregistre des liquidités à hauteur de CHF 60'000.00, sans dette et une stabilité dans les capitaux propres.



Comptes 2023-2024

Compte de résultat pour l'exercice 2023-2024

Association Blonay Basket

exercice du 01.06.2023 - 31.05.2024, en francs suisses

REVENUS et CHARGES	BUDGET 2023-2024	2023-2024	2022-2023
Cotisations	128,000	125,288	121,374
Subventions	30,000	31,120	26,128
Indemnités J+S	28,000	42,271	36,490
Indemnités de formation	0	12,600	0
Sponsoring	50,000	47,800	45,960
Dons et produits divers	0	9,438	337
Revenus événements et cantine	25,000	35,633	36,987
Revenus repas de soutien	20,000	24,193	26,249
Revenus Camp	30,000	23,418	6,230
Revenus bulletin	3,000	5,880	7,500
Total produits	314,000	357,641	307,256
Swissbasket, AVB, arbitres	(89,000)	(96,054)	(88,758)
Salaires, charges sociales et frais de personnel	(56,000)	(58,262)	(57,832)
Frais et défraiements d'entraîneurs	(35,000)	(45,797)	(35,024)
Indemnités J+S	(28,000)	(32,234)	(26,039)
Frais de matériel, maillots, et location salles	(32,000)	(47,318)	(40,850)
Charges événements et cantines	(12,000)	(20,039)	(10,850)
Charges repas de soutien	(11,000)	(15,116)	(15,543)
Charges camp	(26,500)	(18,471)	(3,418)
Frais de véhicule, déplacements	(18,000)	(9,742)	(18,248)
Charges bulletin	(3,000)	(5,087)	(8,968)
Emoluments, taxes, assurances, administratif	(3,000)	(8,719)	(4,546)
Total charges	(313,500)	(356,841)	(310,076)
Résultat avant charges financières et extra.	500	800	(2,820)
Résultat financiers	(350)	(413)	(351)
Produits extraordinaires	0	0	1,821
Résultat de l'exercice	150	387	(1,350)



Bilan 2023-2024

Bilan au 31 mai 2024
en francs suisses

Association Blonay Basket

ACTIF	31/05/2024	31/05/2023
Liquidités	69,822	62,505
Débiteurs divers	13,343	1,500
Cotisations à encaisser	2,308	3,236
Provisions sur cotisations	-1,000	-2,094
Charges payées d'avance	4,744	1,335
Produits à recevoir	2,450	10,200
Actifs circulants	21,845	14,177
Garanties	4,052	3,550
Actifs immobilisés	4,052	3,550
TOTAL ACTIF	95,719	80,232
PASSIF	31/05/2024	31/05/2023
Créanciers	2,918	2,653
Produits reçus d'avance	18,350	10,050
Passifs de régularisation	10,530	3,810
Provision aide famille	1,965	2,150
Provisions diverses	30,000	30,000
Capitaux étrangers à court terme	63,763	48,663
Capital	31,569	32,919
Résultat de l'exercice	387	-1,350
Capitaux propres	31,957	31,569
TOTAL PASSIF	95,719	80,232



6. Rapport des vérificateurs de comptes

Lecture et remise du rapport des vérificateurs des comptes par M. Christophe Tolusso, suite à la révision effectuée le 17 juin 2024 à La Tour-de-Peilz avec la présence de ce dernier, MM. Giuseppe Singarella, Volker Tiemann et Damien Astolfi. Les comptes annuels présentent un solde positif de CHF 387.00 au 31 mai 2024. La comptabilité et les comptes annuels sont déclarés conformes à la loi et aux statuts du Blonay Basket.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Nomination des nouveaux vérificateurs des comptes pour 2024/2025

M. Giuseppe Singarella, M. Christophe Tolusso et M. John Linder en qualité de suppléant, à la suite de la démission de Mme Véronique Poncioni, qui est remerciée pour sa contribution au sein du club.

7. Adoption et décharge au comité pour sa gestion

La décharge pour les comptes est donnée au comité à l'unanimité.

8. Composition du comité et des commissions 2024-2025

M. Volker Tiemann propose d'élire tous les membres du comité et des commissions en bloc.

Le comité 2024/2025 se compose des personnes suivantes :

● Volker Tiemann,	Président – jusqu'en 2025
● Damien Astolfi,	Vice-président, finances (comptabilité)
● Yann Gehrig,	Conseiller stratégie, sponsoring
● Patricia Sava,	Finances (trésorerie)
● Carole Schluchter Spori,	Administration/Formation et licence OTR
● Grégoire Ammann,	Direction commission technique
● Sagrario Cavin,	OTN/Arbitres/Tournoi Molinari/Amicale
● Claude Nicolet,	Communication, calendrier et événements
● Michèle Regamey,	Exploitation cantine (licence)
● Gaëlle Lugin,	Responsable gestion cantine, appui événements

Appui au comité

● Jean-Marc Spori,	Responsable licences, Administration CT, Site
● Nadir Moussaoui	Conventions entraîneurs
● Pierre-André Cavin	Cantine LNBF/Streaming
● Livio Sava, Bernard de Mestral	Événements (broche début de saison, Noël, etc.)
● Théo Sava, Nicolas Kaelin + équipe	Fêtes de Blonay (tous les 2 ans)
● Laura Rentsch	Responsable salles et clés
● Bruno Lanz	Responsable mini
● Jimi Burtle	Responsable mini-arbitres
● Dominique Müller	Photographe
● Julian Hobbs	Responsable des réseaux sociaux

Commission technique, avec comme membres

- Grégoire Ammann, Jean-Marc Spori, Laura Rentsch, Joël Bertogliati, Jérémie Nicolet, Julien Pousaz, + un membre à nommer pour représenter le mouvement féminin

Commission performance

M. Yann Gehrig explique la mission de cette commission, qui est d'assurer un suivi des joueuses/joueurs en maximisant leur potentiel, en offrant plus de visibilité au club avec la venue d'entraîneurs expérimentés. Veiller à une cohérence sportive au niveau des différentes équipes.



Mme Alice Mauler demande s'il est prévu d'y intégrer des équipes du mouvement féminin ? Il y a une volonté de dupliquer ce modèle à l'identique entre les deux mouvements masculin/féminin. D'où la nomination d'une nouvelle commission dédiée au mouvement féminin, chargée de définir une stratégie permettant de développer la filière performance.

- Thomas Studer, Valdimir Ruzicic, Dominik Mastelic, Julien Pousaz, Grégoire Ammann (lien CT)

Commission mouvement féminin, avec comme membres

- Nadir Moussaoui, Jimi Burple, Alain Perlotto, Grégoire Ammann (lien CT)

Commission sponsoring, avec comme membres

- Sébastien Müller, Yann Gehrig, Hervé Felli, Christian Kaelin, Damien Astolfi, Julian Hobbs, Claude Nicolet

Commission ad hoc pour l'organisation du jubilé du club (17, 18 et 19 janvier 2025)

- Carole Lamblaut, Claude Nicolet, Yves François, Christian Mury, Joël Bertogliati, Bernard de Mestral, Gianni Ghiringhelli, Gaëlle Lugin, Willy Bühlmann

Commission pour l'introduction du 3x3, avec comme membres

- Ludovic Spori et Jérémie Nicolet

Leur nomination est acceptée à l'unanimité par acclamation.

9. Présentation de la saison 2024/2025

Commission technique :

Les écoles de basket évoluent et se portent bien.

Le club des Montreux Jazzers est remercié pour sa précieuse collaboration et son partenariat.

La saison 2024-2025 restera basée sur le bénévolat et la formation des jeunes, avec la volonté de développer le côté qualitatif en matière de formation, avec une revitalisation désireuse de permettre aux talents une progression performante (synergies entre les équipes, entre-autre).

L'esprit convivial et familial restera le fil rouge du club, afin que chacun prenne plaisir à pratiquer le basket, avec la coopération des communes de Blonay – Saint-Légier, de La Tour-de-Peilz et de Montreux.

Le nombre d'équipes étant conséquent (26), le club préfère utiliser le terme mûrir, plutôt que celui de grandir, ceci afin d'assurer une formation de qualité.

Présentation du programme relatif aux festivités prévues pour le jubilé du club – 50^{ème} anniversaire, par Carole Lamblaut.

- le samedi 21 septembre 2024, broche d'ouverture de saison, basketon, distribution des sacs, photos des équipes et match de gala ;
- le vendredi 17 janvier 2025 (soir), repas de gala ;
- le samedi 18 janvier 2025 (journée), animations, ateliers, concours et présence des barjots (basket acrobatique) ;
- le samedi 18 janvier 2025 (soir), spectacle des barjots, disco et nuitée sur place avec enfants et plus grands ;
- le dimanche 19 janvier 2025 (matin), brunch et rangement.

Avec un appel aux bonnes volontés des membres du club, afin d'assurer un nombre suffisant de bénévoles, nécessaires au succès des différents événements.



10. Présentation et validation du budget 2024/2025

Le budget 2024/2025 est estimé à CHF 467'000.00. Cette somme est calculée avec l'apport de produits supplémentaires (sponsors).

Le but à atteindre reste un exercice neutre.

Le club applique le principe de ne pas dépenser l'argent qu'il n'a pas.

M. Christophe Tolusso relève que le budget laisse apparaître une perte de CHF 10'000.00 quant au montant prévu pour l'organisation des festivités liées au 50^{ème} anniversaire.

M. Jimi Burgle interroge sur la pertinence de mentionner J+S. Cette ligne est mentionnée car certains entraîneurs ne veulent pas toucher leurs indemnités et les laisse au club.

REVENUS et CHARGES	BUDGET 2024-2025	2023-2024
Cotisations	132,000	125,288
Subventions	32,000	31,120
Indemnités J+S	41,000	42,271
Indemnités de formation	5,000	12,600
Sponsoring	88,000	47,800
Dons et produits divers	0	9,438
Revenus 50ème	64,000	0
Revenus événements et cantine	43,000	35,633
Revenus repas de soutien	24,000	24,193
Revenus Camp	33,300	23,418
Revenus bulletin	4,000	5,880
Total produits	466,300	357,641
Swissbasket, AVB, arbitres	(101,906)	(96,054)
Salaires, charges sociales et frais de personnel	(97,000)	(58,262)
Frais et défraiements d'entraîneurs	(40,000)	(45,797)
Indemnités J+S	(30,000)	(32,234)
Frais de matériel, maillots, location salles	(35,000)	(47,318)
Charges 50ème	(74,410)	0
Charges événements et cantines	(20,000)	(20,039)
Charges repas de soutien	(15,000)	(15,116)
Charges camp	(31,200)	(18,471)
Frais de véhicule, déplacements, équipes	(11,000)	(9,742)
Charges bulletin	(4,000)	(5,087)
Emoluments, taxes, assurances, administratif	(10,000)	(8,719)
Total charges	(469,516)	(356,841)
Résultat avant charges financières et extra.	(3,216)	800
Résultat financiers	(500)	(413)
Résultat de l'exercice	(3,716)	387

Le budget, les comptes, ainsi que les membres du comité et des différentes commissions sont proposés en bloc à l'assemblée.

Ils sont acceptés à l'unanimité par acclamation.



11. Cotisations 2024/2025

Les cotisations resteront identiques à celles acceptées lors de l'AG de 2023, exception faite au niveau de deux nouvelles équipes en ce qui concerne les catégories U12 et U14M, qui évolueront en catégorie dite « performance ».

Les montants proposés sont de CHF 625.00 pour la catégorie U12M1 et de CHF 650.00 pour la catégorie U14M1.

Les cotisations ainsi que les deux nouveaux montants sont acceptés à l'unanimité.

12. Modifications statutaires

Quelques modifications statutaires, ce voulant plus de forme que de fond, afin de tenir compte de l'évolution de la société sont proposées à l'assemblée.

Art.3

Le but du club est d'encourager et de développer la pratique du basketball, au sein de la Riviera et plus particulièrement sur les communes de Blonay – Saint-Légier et de La Tour-de-Peilz.

Le club prépare des équipes qui participent aux compétitions officielles cantonales et fédérales nationales ainsi qu'aux tournois organisés par d'autres clubs, selon ses possibilités. Dans la mesure de ses moyens, il organise lui-même des tournois.

Art. 15

Les attributions de l'AG sont les suivantes :

Point 6 : approuver les décisions du comité sur ~~les admissions et les démissions~~ la structure des membres

Art.22

Le comité est l'organe exécutif du club. Il se compose de 7 membres au moins, de 11 au plus, élus pour une période administrative de deux ans et tous rééligibles, dont un président voire une co-présidence, un vice-président voire une co vice-présidence, un ~~caissier~~ responsable financier et un ~~secrétaire~~ responsable administratif.

Art. 24

Les principales attributions du comité sont les suivantes :

Point 7 : désigner le président directeur de la CT

Point 8 : ~~statuer sur les admissions et démissions, sous réserve de l'approbation de l'AG.~~ valider chaque année avant l'AG l'ensemble de la structure des membres - selon les procédures et décisions du Comité et/ou de la CT en vigueur et publiées sur le site.

Art. 32

Les demandes d'admission et les démissions des membres actifs sont adressées par écrit au comité. Les démissions doivent être ~~envoyées sous pli recommandé~~ annoncées pour la fin de la saison en cours, avec un préavis d'un mois, soit au 31 mai au plus tard.

Le comité statue sur les admissions et les démissions, ~~sous réserve de l'approbation de l'AG.~~



Art. 37

Le ~~caissier~~ **responsable en charge de la comptabilité** établit les comptes et les soumet suffisamment tôt à la commission de vérification et **les publie sur le site du club**. Il perçoit les diverses recettes du club. Il présente un rapport à l'AG.

Intégration à l'article 37 de la mention « **les publie sur le site du club** », selon intervention de M. Christophe Tolusso.

Art. 40

Les présents statuts, révisés et adoptés en assemblée générale ordinaire du ~~29 juin 2022~~ **20 juin 2024**, entrent immédiatement en vigueur et annulent les précédents.

Blonay, le ~~29 juin 2022~~ **20 juin 2024**

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

13. Propositions individuelles et divers

M. Volker Tiemann confirme l'arrêt de son mandat en qualité de président à la fin de la saison 2024-2025. Il ne souhaite pas faire « l'année de trop », dès lors il confie le soin aux membres du comité de définir et proposer une nouvelle organisation pour la saison 2025-2026.

Il conclut avec la citation de John F. Kennedy, Washington, 20 janvier 1961 :

" and so my fellow Basketteurs: ne demande pas, ce que le Blonay Basket peut faire pour toi - demande, ce que tu peux faire pour le Blonay Basket !"

La séance est levée à 20h20.

Elle est suivie par un apéritif et d'une paëlla royale offerte par l'Amicale.

CS/Juillet 2024



COTISATIONS 2025-2026

Catégorie d'âge			Naissance	Cotisations *	Licence **	Total	
Baby basket	M/F		2015-2020	120.-	-.-	120.-	
Ecole de basket	M/F		2016-2017	200.-	40.-	240.-	
U8	M/F		2017-2018	200.-	40.-	240.-	
U10	M/F		2015-2016	200.-	40.-	240.-	
U12	M/F		2013-2014	270.-	40.-	310.-	
U12 Performance	M/F		2013-2014	625.-	40.-	310.-	
U14	M/F		2011-2012	390.-	70.-	460.-	
U14 Performance	M		2011-2012	650.-	70.-	720.-	
U16	M/F		2009-2010	415.-	100.-	515.-	
U16 Performance	M		2009-2010	675.-	100.-	775.-	
U18	M/F		2007-2008	440.-	110.-	550.-	
U18 Performance	M		2007-2008	700.-	110.-	810.-	
U20	M		2005-2006	470.-	135.-	605.-	
LNB	Ligue Nationale B	F		470.-	(FIBA 350.-)	180.- (FIBA 820.-)	650.-
1LNM	1 ^{ère} Ligue Nationale	M		470.-		180.-	650.-
1LNF	1 ^{ère} Ligue Nationale	F		470.-		170.-	640.-
2L	2 ^{ème} Ligue Cantonale	M/F		350.-		170.-	520.-
3L	3 ^{ème} Ligue Cantonale	M		350.-		170.-	520.-
4L	4 ^{ème} Ligue Cantonale	M		350.-		170.-	520.-
	Vétérans	M		150.-		-.-	150.-

* Les familles bénéficient d'une réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant pour tout membre de la famille pratiquant dans le club (pas de réduction sur la licence)

En cas de transfert, des frais supplémentaires peuvent être facturés.

En cas de participation du joueur dans plusieurs équipes, c'est son âge qui est déterminant pour le calcul de la cotisation.

** Licence AVB/FSBA = Association Vaudoise de Basket/Fédération Suisse de Basketball (Swiss basketball). Une licence est obligatoire pour être reconnu en tant que membre de l'Association et de la Fédération, ceci afin de pouvoir participer aux compétitions organisées par ces dernières (championnats, tournois, coupes, etc.).

En cas de transfert depuis une fédération étrangère, le montant pour l'obtention de la lettre de sortie FIBA sera facturé en sus.

La licence FIBA pour les joueurs d'origine étrangère évoluant en SBL ou LNB sera facturée en sus.

Tableau d'Exemptions (Cotisation + Licence)

Fonction	Licence en Fonction Administrative	Cotisation comme joueur	Licence comme joueur	Cotisation pour Enfants	Licence pour Enfants
Entraîneurs / Assistants	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	À payer
Arbitres	Exempté	Exempté	Exempté	À payer	À payer
Officiels de Table Régionaux	Exempté	À payer	À payer	À payer	À payer
Officiels de Table Nationaux	Exempté	À payer	Exempté	À payer	À payer
Membres du Comité	Exempté	Exempté	À payer	Exempté	À payer

Autres exceptions individuelles pour les cotisations, à l'exclusion de la licence

Exemples :

- Entrée en deuxième partie de saison (Dès janvier – demi cotisation)
- Blessure grave (à partir de 3 mois – prorata temporis)
- Fortes difficultés financières (hardship)

Conditions cumulatives :

- Décision existante et confirmée par écrit par le Comité
- À l'unanimité par le Comité